

202219

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.10

Délibération n° : 01/08

Séance Ordinaire du jeudi 15 décembre 2022

Président de séance : Madame Nicole BRUELNombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BRUEL, GRANGE, LOUP et MOULARD
Messieurs BOUILHOL et ROBERT

Absents excuses ayant donnés pouvoirs :Absents excusés : Madame MOINE et Messieurs FRANCE et DRIOLQuorum : atteintDate de convocation : le 7 décembre 2022Objet : Acceptation d'un don

Madame la Vice-Présidente informe que le Centre Communal d'Action Sociale a fait l'objet d'un don de **323.49€ par virement bancaire** remis par l'Association la Farandole de l'Envol.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente décide à l'unanimité d'accepter le don fait par l'Association la farandole de l'Envol d'un montant de 323.49€ et de l'affecter au compte 7713 du budget 2022.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20221215-202219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Notification : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

La Vice-Présidente,
Nicole BRUEL

